



DÉPARTEMENT
DE HAUTE GARONNE

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 21
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/02/2018

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 FEVRIER 2018

Présents : Mesdames FONQUERGNE Yvette, MARTINEZ Christine, POINTEAU Edwige, RIVIERE Anne-Marie, SIRE Louise, SOARES Albanie, VILELA Céline,
Messieurs AGAUD Gilles, BLONDEAU Bernard, FUMANAL Marcel, GABRIEL Cyril, INGELS Bruno, JAROSZEWSKI Éric, MANOU Stéphane, PEYRICAL Daniel, ROUSSEL Jean-François, RUMPALA Patrice,

Absents excusés : ARAVIT Caroline, GRANGET Arnaud, LOUIS Laurent, MIELLET Joël,

Absents :

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Edwige POINTEAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Résultat du vote : 12 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Le Procès-Verbal est adopté.

1 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean ROUSSEL

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de gérer des mouvements de personnel et notamment acter le passage au grade d'Animateur de Monsieur MAJAU, dont l'avancement au titre de la promotion interne a été acté par le Centre de Gestion. Il précise qu'il est également proposé de créer, dans le cadre d'une réorganisation des services, un poste de responsable

Enfance/Education/Jeunesse. Cette création de poste a été validée en Commission des Finances et Commission Enfance.

Sous la responsabilité du DGS, les missions seront :

- participer à la définition du projet éducatif, analyser les besoins du territoire, aider à la décision les élus dans le domaine de l'enfance et la jeunesse ;
- mettre en œuvre la politique enfance jeunesse ;
- coordonner les activités du service en lien avec la CAF, l'intercommunalité et les partenaires institutionnels ;
- piloter et suivre les dispositifs contractuels et conventionnels (CEJ, PEDT, PSO), rédiger les fiches projets, établir les BP et CR ;
- effectuer les déclarations d'usage (CAF, DDCS), organiser les réunions de pilotage, rendre compte aux institutions, assurer les relations avec les directeurs d'école et les services municipaux ;
- assurer le management du service divisé en 3 pôles : restauration scolaire, ASEM, ALP (30 agents tous statuts confondus) ;
- assurer la gestion des emplois du temps, absences, remplacements et formations, conduire les entretiens professionnels, définir des objectifs communs de travail ;
- technicien référent de la commission enfance.

Monsieur GABRIEL demande comment ce poste sera financé et indique qu'il faudrait éviter de se retrouver dans le rouge comme avant lorsqu'il y avait deux cadres A.

Monsieur BONREPAUX explique que ce poste sera en partie financé par le CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Madame FONQUERGNE demande si ce dispositif est amené à perdurer dans le temps.

Monsieur BONREPAUX répond que rien n'est certain mais que ce type de dispositif sera privilégié dans le temps par le CAF.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote

Résultat du vote : 19 pour ; 0 abstention ; 1 contre

La proposition est adoptée.

Délibération n° D18-01

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la promotion interne d'un agent titulaire et la création d'un poste de responsable Enfance Education Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de modifier le tableau des effectifs en intégrant les postes suivant :
 - Création d'un poste au grade d'Animateur à temps complet,
 - Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation 1^{ier} classe à temps complet,
 - Création d'un poste au grade d'Attaché Territorial à temps complet,

- Création d'un poste au grade d'Animateur à temps complet,
 - Création d'un poste au grade d'Animateur principal deuxième classe à temps complet,
 - Création d'un poste au grade de Rédacteur à temps complet
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif de 2018
 - Dit que les postes non pourvus seront fermés lors du prochain Conseil Municipal
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

2 – Participation à verser au SDEHG pour le remplacement de deux bornes basses

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'il est proposé de délibérer sur la participation à verser au SDEHG en vue du remplacement de deux bornes basses.

Madame FONQUERGNE demande pourquoi faut-il toujours prendre une délibération pour acter ce type de dépenses.

Monsieur le Maire répond que c'est obligatoire.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Résultat du vote : 19 pour ; 0 abstention ; 1 contre

La proposition est adoptée.

Délibération n° D18-02

Objet : Participation à verser au SDEHG pour le remplacement de deux bornes basses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Remplacement de 2 bornes basses fluo compactes de 46 W par 2 bornes basses LEDS de 12 W environ, de modèle WEEF XRY 334 hauteur 1 m
- Démolition et confection de 2 massifs coulés

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	784 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	3 188 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 009 €
Total	4 981 €

Le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

OU

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

3 – Renouvellement de l'adhésion à SOLEVAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que la Commune de Baziège adhère depuis 2012 à SOLEVAL, Agence Locale de l'Énergie et du Climat. Cette adhésion nous permet de profiter d'un Conseiller en énergie, dont les tâches principales sont :

- Analyse de nos consommations et conseils de gestion
- Diagnostic et conseil sur nos bâtiments en vue de la recherche d'économies d'énergie
- Mission générale de conseil en matière d'énergie (sur tous projets)

Le coût de cette adhésion est d'environ 2500 euros par an (2685 pour 2018, 2554 pour 2017).

La précédente convention d'adhésion étant arrivée à échéance le 31/12/2017, SOLEVAL nous propose une nouvelle convention de 3 ans pour la période 2018-2020.

Monsieur le maire propose de procéder au vote.

Résultat du vote : 19 pour ; 0 abstention ; 1 contre

La proposition est adoptée.

Délibération n°D18-03

Objet : Renouvellement de l'adhésion à SOLEVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de services conclue avec SOLEVAL en 2015,

Considérant que cette convention ayant pris fin, il convient de statuer sur son éventuel renouvellement,

Considérant qu'il ressort du bilan des 3 dernières années que l'assistance de SOLEVAL est une aide précieuse dans le suivi et le montage des différents projets ayant un rapport avec l'énergie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement de la convention de service avec SOLEVAL.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par SOLEVAL.

4 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Rapporteur : Patrice RUMPALA

Monsieur RUMPALA expose que l'article L 1612-1 du CGCT permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Monsieur RUMPALA explique qu'il serait souhaitable d'autoriser les dépenses relatives au paiement de l'assistance du Sicoval dans la procédure de la troisième modification du PLU ainsi que quelques dépenses mineurs d'équipements.

Monsieur le maire propose de procéder au vote.

Résultat du vote : 18 pour ; 1 abstention ; 1 contre

La proposition est adoptée.

Délibération n°D18-04

Objet : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget 2017 au terme duquel le montant total des dépenses réelles d'investissements hors dette s'élevait à 1 378 728.52 euros,

Considérant que le Conseil Municipal a donc la possibilité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement pour un montant maximum de 344 682,13 €, soit ¼ du budget d'investissement voté l'année précédente.

Considérant qu'il est proposé d'y intégrer les dépenses suivantes, pour un montant total de 8 343 € :

- Assistance du Sicoval dans la procédure de la troisième modification du PLU : **5 473 €**
- Remplacement du vidéoprojecteur et de l'écran de la salle de réunion tombée en panne pour **1 700 TTC €**
- Acquisition de 3 kits d'électricien pour les trois agents ayant passé l'habilitation électrique : **620 € TTC.**
- Remplacement de la carte électronique de la chaudière de la Coopé soit **550 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement exposées précédemment pour un montant total de 8 343 euros.
- Dit que les crédits nécessaires seront repris dans le Budget Primitif 2018.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Informations diverses

Information sur les déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur RUMPALA informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet de préemption depuis la dernière séance de l'assemblée.

Monsieur PEYRICAL demande si la propriété au 57 Grand rue est reprise par les mêmes personnes.

Madame FONQUERGNE demande des explications suite au mail envoyé par Monsieur LOUIS.

Monsieur RUMPALA explique que le terrain de M.RIVIERE a été ouvert à la construction, et que le dialogue avec la Mairie a été repris. Il ajoute que la volonté était d'aider Monsieur RIVIERE car celui-ci avait des difficultés de commercialisation. Il précise que des acquéreurs se sont portés intéressés et qu'il est ici intéressant de revoir le projet dans son ensemble sous le contrôle de la collectivité.

Madame FONQUERGNE demande comment nous pouvons être certains que le projet convienne.

Monsieur RUMPALA répond que si le projet ne convient pas, Monsieur le Maire n'autorisera pas le permis. Il ajoute qu'il n'est pas souhaitable aujourd'hui de repartir sur l'ancien permis. Il ajoute que nous avons la chance de pouvoir repartir sur un projet cohérent en prenant en compte toutes les contraintes et notamment les voie d'accès.

Madame FONQUERGNE ajoute qu'il faudra que ce projet soit en cohérence avec les autres projets alentours.

Monsieur GABRIEL déclare que c'est une bonne nouvelle et que le projet pourra s'inscrire dans le respect de l'OAP.

Information sur l'utilisation des délégations du Maire

Monsieur le Maire explique l'utilisation qu'il a faite de ses délégations depuis le dernier conseil municipal. Il explique notamment la souscription d'une ligne de trésorerie pour 2018.

Monsieur RUMPALA explique qu'il s'agit d'une précaution et que cette ligne est rarement utilisée.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION SECURITE ENVIRONNEMENT

Monsieur BLONDEAU revient sur la rencontre avec les riverains d'Engoudes suite à l'expérimentation. Il explique que ces derniers sont globalement satisfaits et que les voitures roulent moins vite. Il ajoute que les colonnes de verre sont en place et que nous sommes à la recherche d'un emplacement vers Sainte Colombe.

Monsieur GABRIEL revient sur la chemin d'Engoudes et affirme que la route est inondable, et qu'il faudrait implanter un panneau « route inondable ».

TRAVAUX

Monsieur MANOU fait un retour sur le projet de construction du restaurant scolaire et la procédure en cours. Il explique que Monsieur PEYRICAL s'est positionné pour faire partie du comité de pilotage. Il explique le déroulé des deux premiers comités, la rencontre avec l'architecte et le début de réflexion sur le choix d'un self ou d'un service à table. Il précise les avantages d'un self et ajoute qu'il est important de se positionner dès maintenant afin que l'architecte puisse commencer le travail et respecte nos délais. Il explique que Messieurs GOUSSAUD et BONREPAUX ont visité le restaurant d'autres écoles fonctionnant en mode self et que ces expériences sont positives. Le deuxième COPIL a été l'occasion de recevoir les membres du personnel de la restauration et il a été possible d'échanger avec eux sur la configuration et l'agencement du futur bâtiment, en collaboration avec l'architecte. Il ajoute qu'un projet de bâtiment plus précis va découler de cette rencontre et que le processus va ensuite suivre son cours.

Monsieur PEYRIVAL confirme les propos de Monsieur MANOU et explique que le débat actuel est cohérent. Il affirme également qu'il n'est pas contre le fonctionnement en mode self, et qu'il faut vivre avec son temps.

Madame SIRE demande si les restaurants visités présentent les mêmes effectifs qu'à Baziège.

Monsieur MANOU répond part la positive, sauf CARAMAN, qui a légèrement moins d'élèves. Aujourd'hui, la seule différence réside dans le fait que l'école élémentaire n'est pas à côté du restaurant.

Madame SIRE explique qu'à NAILLOUX, le système de self ne fonctionne pas très bien.

Monsieur MANOU explique également que le self permettra d'axer le fonctionnement sur le tri ou la sensibilisation au gaspillage alimentaire. Il précise également que nous allons profiter de l'intervention de l'architecte sur cette zone pour le solliciter sur le projet d'aménagements sportifs et de loisirs que constitue la création du city stade, du skate-park et la couverture des tennis.

Madame FONQUERGNE demande si les travaux seront compatibles avec le fonctionnement normal du temps scolaire et périscolaire.

Monsieur MANOU répond que c'est le travail de l'architecte de faire en sorte que ça le soit.

ANIMATION CULTURE SPORT

Madame MARTINEZ fait un retour sur les différentes commissions qui ont eu lieu et celles à venir.

Monsieur GABRIEL ajoute que samedi matin, l'association de pêche va participer au nettoyage du cours de l'Hers.

Madame MARTINEZ explique qu'un travail est mené pour trouver des espaces de stockage pour les associations à la COOPE.

Madame FONQUERGNE fait un retour sur le forum des solidarités et regrette que le Président du CCAS n'ait pas souhaité y participer.

FINANCES

Monsieur RUMPALA indique que le mois de mars sera l'occasion pour la commission finances de se réunir afin de travailler sur la préparation budgétaire. Il explique pour l'urbanisme que plusieurs projets sont en cours, notamment une avancée sur Bordeblanche et qu'une commission aura lieu pour traiter ces différents sujets

ENFANCE JEUNESSE

Madame VILELA revient sur la dernière commission Enfance. Elle explique que nous sommes en train de réaliser le bilan du PEDT et que le comité de pilotage sera réuni à cet effet. Elle revient également sur les activités périscolaires et ajoute que la possibilité de voir une dixième classe ouvrir en septembre prochain est bien réelle.

Madame FONQUERGNE demande s'il y aura un dédoublement des classes de CP.

Madame POINTEAU explique que ce processus est réalisé dans les zones prioritaires.

Madame VILELA conclut en indiquant que le dernier conseil d'école de la maternelle a été repoussé à la rentrée scolaire pour cause de grève.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

JF Roussel S. Manou Y. Fonquergne P. Rumpala C. VILELA

B. Blondeau C. Martinez A.M. Rivière L. Louis M. Fumanal

A. Granget G. Agaud L. Sire E. Jaroszewski C. Aravit

B. Ingels E. Pointeau J. Miellet D. Peyrical C. Gabriel

A. Soares